

INFOS Semaine 46 Du 13 au 19 novembre 2023

Édito :

Dans la presse lyonnaise de cette semaine on peut lire :

« Dans leur enquête, nos confrères révèlent que, par deux fois, d'anciens adjoints du Professeur Jean-Yves GRALL, [directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes], respecté cardiologue, sommité nationale, grand ordonnateur donc de la santé dans la région, **se sont fait embaucher par le même groupe de cliniques privées... après avoir signé, participé à la rédaction ou mis en œuvre des arrêtés d'ouverture en faveur de leur nouvel employeur, avant de le rejoindre.** Le genre de pantoufles - le terme usuel pour évoquer ces transfuges de fonctionnaires du secteur public au privé – pour le moins suspect.

Pour les entreprises de santé privées, la course à l'ouverture de nouveaux établissements est une idée fixe, et un business rentable quand celle-ci est validée. Par conséquent, décrocher un arrêté d'ouverture est une sorte de Graal, difficile à obtenir bien que gratuit, mais promesse d'une manne financière. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la psychiatrie.

Saisi, le PNF (parquet national financier) confirme que le courrier (et les éléments qu'il contient) est encore à l'analyse. Une preuve de son sérieux mais pas une garantie d'issue judiciaire, pour autant : le dossier peut entraîner dans avenir proche l'ouverture d'une enquête préliminaire, mais aussi être classé sans suite, ou encore être renvoyé au parquet de Lyon. »

De tels faits posent questions. Comment est-il possible que des décisions d'une telle ampleur soient prises sans diffusion d'une étude d'impact sur l'accès aux soins ? Comment est-il possible qu'aucune voix locale, régionale ou nationale ne se soit manifestée pour défendre tout ou partie de l'existant ? Quelles instances consultatives ou décisionnaires ont en région ou au ministère ont été sollicitées et quelles ont été leurs positions ?

De tels fait et les questions qu'ils soulèvent, exigent que toute la lumière soit faite.

En conséquence nous demandons que les dispositions ci-dessous soient mises en œuvre immédiatement :

- 1 – Mise à pied de toutes les personnes du service public (ARS et Ministère) susceptibles d'être impliquées dans cette affaire,
- 2 – Interdiction pour chaque personne concernée d'entrer en relation avec les autres personnes susceptibles d'être impliquées dans cette affaire,
- 3 – Saisine officielle du Parquet National Financier,
- 4 – Ouverture à l'Assemblée Nationale ou au Sénat d'une enquête parlementaire.

R. VACHON

Sommaire :

L'écho des comités : **pages 3 et 4**

Autres infos locales : **page 5**

Dossiers : **pages 5 à 7**

- L'APHP condamnée
- Pantouflage et conflits d'intérêt à Lyon
- Uberisation de l'intérim et santé
- Troubles du neuro-développement
- Suppression de l'aide médicale d'Etat

Culture et santé : **page 7**

L'écho des comités :

AUTUN

Ce jeudi 16 novembre, Rémy Rebeyrotte a attaqué publiquement le directeur de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté en lui demandant de démissionner. Le député de Saône-et-Loire dénonce des solutions "qui ne fonctionnent pas" depuis la fermeture de la maternité d'Autun.

[L'article](#)

BERGERAC

Pénurie de médecins généralistes : Fatalité ou politique délibérée ? Le médico-social est-il en danger ?

Le jeudi 30 novembre à 20h30 le Comité de Défense du Service Public de Santé et du Médico-Social du Bergeracois vous invite à une soirée débat
Salle des fêtes de Lamonzie-Saint- Martin.

Ce sera l'occasion d'ausculter la politique d'accès aux soins de l'ARS sur notre département mais aussi de traiter des problèmes de la psychiatrie et du médico-social.

Avec la participation de Philippe CHAVAROCHE Docteur en sciences de l'éducation et formateur de travailleurs sociaux.

BERNAY

PLFSS 2024 : La casse continue, on peut même dire qu'elle s'accélère laissant à penser que ce gouvernement met un point d'honneur à achever le démantèlement d'un service public de santé qui ne répond déjà plus aux besoins de la population.

[L'article](#)

FEURS

Le comité sort renforcé de l'action Tour de France de la Santé 2023 du fait de l'adhésion de la population.



[Le communiqué](#)

URGENCES QUIMPER

Le syndicat Sud dénonce la surcharge de travail des soignants et la dégradation de la prise en charge des patients sans réaction de la direction de l'hôpital.

[L'article](#)

TOURS

Stop à la dégradation des conditions de travail, des prises en charge et de l'accès aux soins !

[L'article](#)

VIRE

Privée des services hospitaliers, la population du bocage virois est maintenant dépourvue de médecins traitants.

[La réaction du collectif](#)

Autres infos locales

SAINT-MAURICE LES MURETS

La lutte du Collectif pour l'avenir des hôpitaux de Saint-Maurice, les Murets opposé au projet immobilier de l'administration hospitalière.

[L'interview](#)

Dossiers

APHP

L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), jugée en tant que personne morale, a été condamnée à une amende de 50 000 euros pour harcèlement moral après le suicide en 2015 d'un cardiologue de l'hôpital Georges-Pompidou.

[L'article](#)

Pantouflage et conflits d'intérêt

Pour les entreprises de santé privées, la course à l'ouverture de nouveaux établissements est une idée fixe, et un business rentable quand celle-ci est validée. Par conséquent, décrocher un arrêté d'ouverture est une sorte de Graal, difficile à obtenir bien que gratuit, mais promesse d'une manne financière. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la psychiatrie.

C'est donc dans ce contexte - celui d'intérêts financiers importants et d'appétits particulièrement aiguisés - que Jean-Yves Grall signe en avril 2017 deux de ces précieux sésames, délivrés pour l'ouverture de deux établissements Psy Pro.

[L'article](#)

Uberisation de l'intérim et santé

Extraits

La promesse est alléchante : mettre fin aux pénuries de main d'œuvre, à la crise des vocations ou aux faibles rémunérations. Pour cela, des plateformes d'intermédiation proposent d'ubériser le système de santé en faisant travailler des soignants indépendants au sein des Ehpad ou des hôpitaux. Le concept s'inspire des autres plateformes qui ont prospéré dans le transport ou la livraison : Uber, Deliveroo, etc.

Des plateformes mettent en relation des établissements de santé et des soignants qui ont opté pour le statut d'auto-entrepreneur.

Dans un courrier daté du 30 décembre 2021 adressé aux agences régionales de santé, Elisabeth Borne et Olivier Véran, alors respectivement ministres du Travail et de la Santé, mettent en garde contre le "caractère potentiellement frauduleux de ce type de montage contractuel".

Le paradoxe dans cette affaire, c'est que, bien qu'étant soupçonnées d'illégalité par l'État, ces deux plateformes ont tout de même bénéficié d'un soutien public. Selon nos informations, la Banque publique d'investissement (BPI), dont l'État est actionnaire, leur a en effet accordé plusieurs prêts. Brigad a perçu 3,8 millions d'euros et Mediflash 450 000 euros. Plus troublant encore, deux de ces transactions ont eu lieu après que le courrier du gouvernement pointant un risque d'illégalité de leurs activités a été envoyé.

[L'article](#)

Suppression de l'aide médicale d'Etat

De nombreuses organisations dénoncent « le vote infamant du Sénat »

[Le communiqué](#)

Entretien avec l'initiateur de l'appel à « désobéir » signé par 4 500 médecins

[L'article](#)

Deux praticiens ont déposé des plaintes devant l'Ordre des médecins pour violation du code de la Santé publique contre deux sénateurs LR, également médecins de profession, qui ont voté la suppression de l'aide médicale d'État (AME).

[L'article](#)

Troubles du neuro-développement

Le gouvernement va débloquer 680 millions d'euros entre 2023 et 2027 pour son nouveau plan.

"Des effets d'annonce" mais "on ne voit rien sur le terrain", déplore l'association SOS Autisme France.

[L'article](#)

Culture et santé

Nous, soignants

Le 29 novembre à 21h10 sur France 3, et sur france.tv -Série documentaire (2x52mn).

Classée numéro un des meilleurs systèmes de santé au monde en 2000 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la France laisse désormais une partie de ses concitoyens sans accès aux soins.

<https://www.francetvpro.fr/contenu-de-presse/61541203>

« Toutes les infos sur le site de la Coordination Nationale »

<http://coordination-defense-sante.org/>



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante>

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne - 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly - 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landass@sfr.fr

Adresse : 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes - Tél : 07 50 45 06 87